

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2010

Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE - Caroline ROBINEAU - Martine BEAUMONT - Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU – Gabriel HUBERT

Absents excusés : Dominique BILLY - Catherine CLEMOT

Absent : Gilles FOULON

1. Projet de territoire intercommunal: présentation de la démarche par CHORUS CONSULTANT

Madame SAUVEE, du bureau d'études CHORUS CONSULTANT chargé de l'étude du projet par la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine, a présenté la démarche engagée sur chaque commune du territoire de la communauté de communes et les différentes étapes du processus :

- ↳ Etape 1: Etat des lieux des services existants sur la commune
- ↳ Etape 2: Les flux inter communaux
- ↳ Etape 3: Recherche des atouts de la commune
- ↳ Etape 4: Recherche des faiblesses de la commune
- ↳ Etape 5: Perspectives de mutualisation des moyens au niveau intercommunal
- ↳ Etape 6: Vision à court et long termes de l'évolution de la communauté de communes

Un compte-rendu de son intervention aux Ulmes sera envoyé à la mairie prochainement.

2. Location du local communal – Place Victor Malherbe -

Monsieur le Maire a rapporté au Conseil que le local communal loué – Place Victor Malherbe – et faisant usage d'un salon de coiffure ne répondait pas aux normes d'accessibilité définies dans la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" dans les commerces recevant du public. Du fait de la configuration actuelle du local, il a avisé le Conseil du coût exorbitant de sa mise aux normes et a proposé 3 solutions qu'il a jugées envisageables :

- ↳ la 1^{er} étant de vendre le local, en l'état, au locataire lui laissant ainsi la responsabilité de la mise aux normes,
- ↳ la 2^e étant de mettre aux normes exigées le local et de répercuter le coût des travaux sur le montant du loyer risquant de rendre celui-ci prohibitif,
- ↳ la 3^e étant de ne pas renouveler le bail afin de récupérer le local

Après débat, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de retenir la 3^e solution c'est à dire la récupération du local afin d'y installer les services techniques de la commune qui ne disposent actuellement d'aucun local, fonctionnel, digne de ce nom.

Le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre contact avec la locataire afin d'établir un processus de négociation profitable à chaque partie.

3. Avant-projet d'extension du lotissement "Le clos de La Maligny"

Le Conseil Municipal a étudié les propositions présentées par 2 cabinets de géomètres-experts-fonciers pour l'élaboration de l'avant-projet d'extension du lotissement communal à La Maligny à savoir, l'offre du Cabinet D.LECOUTEUX & BRANLY de Saumur qui s'élève à 4 900.€ HT (5 860,40 € TTC) et celle du Cabinet ONILLON & DURET de Doué-la-Fontaine qui s'élève à 1 750.€ HT (2 093. € TTC).

Monsieur le Maire a expliqué que la différence entre les 2 montants résidait principalement dans le fait que le Cabinet ONILLON & DURET, concepteur de la 1^{ère} tranche, ayant déjà effectué le plan topographique du terrain de La Maligny, n'a qu'un coût de mise à jour de ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 7 voix "pour" et une abstention (M Gabriel HUBERT), de retenir l'offre moins-disante du Cabinet ONILLON & DURET de Doué-la-Fontaine pour l'élaboration de l'avant-projet d'extension du lotissement du "clos de La Maligny" et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

4. Elections régionales des 14 et 21 mars : organisation du bureau de vote

Les scrutins relatifs à l'élection des conseillers régionaux seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

Pour la tenue du bureau de vote du dimanche 14 mars, quatre permanences de 2 heures 30 minutes chacune ont ainsi été définies :

Permanence de 8H à 10h30:

Alain DAVASE - Martine BEAUMONT - Christian CUSSONNEAU

Permanence de 10h30 à 13H:

Alain DAVASE - Catherine CLEMOT - Gabriel HUBERT

Permanence de 13H à 15h30:

Didier GUILLAUME - Michel COULETEL - PILLIER Jean-Yves

Permanence de 15h30 à 18H:

Didier GUILLAUME - Michel COULETEL - Caroline ROBINEAU

5. Sécurisation de la mairie

Suite à l'effraction avec vol dans la mairie dans la nuit du 9 au 10 février, le Conseil Municipal a décidé de l'installation d'un système d'alarme avec détection volumétrique dans différentes pièces de la mairie afin de dissuader les éventuels cambrioleurs

Une étude financière sera effectuée pour cette installation.

6. Questions diverses :

Congés exceptionnels pour événements familiaux pour les agents communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'accorder aux agents communaux, sur justification, des congés exceptionnels rémunérés comme temps de travail effectif, dans les limites et les conditions fixées ci-après, à l'occasion des événements familiaux suivants:

Mariage :

Mariage de l'agent	5 jours encadrant l'événement
Mariage d'un enfant	3 jours dont les jours ouvrables encadrant l'événement
Mariage d'un frère ou d'une sœur	1 jour

Maladie :

-Maladie invalidante grave du conjoint, maximum pour une année	5 jours
-enfants de moins de 12 ans, maximum pour une année	1 fois l'obligation hebdomadaire de l'agent

Décès :

-du conjoint ou d'un enfant	5 jours
-des père, mère de l'agent ou du conjoint	4 jours
-des grands-pères, grands-mères, frères ou sœurs	2 jours
-des oncles et tantes, neveux et nièces	1 jour
-d'un gendre ou d'une belle-fille	2 jours
-d'un frère ou d'une sœur du conjoint	2 jours

Repas du Conseil après-budget

La tradition aux Ulmes veut que Monsieur le Maire invitent les conseillers, les secrétaires et leurs conjoints au restaurant chaque année après la réunion du budget de mars.

Afin de rendre cet événement plus convivial, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de repousser ce repas aux beaux jours et d'y convier tous les agents communaux.

Le Conseil Municipal a émis un avis tout à fait favorable.